



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 8 JUIN

N°2020-29

L'an deux mille vingt et le lundi huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 2/06/2020

Date d’Affichage : 2/06/2020

PRESENTS : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BOUCHERON, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIÈRE, Géry WIBAUX.

SECRÉTAIRE : Mme Florence GUILLEMOTO,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Objet de la délibération : Approbation du compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal délibère sur les Comptes Administratifs 2019 dressés par la Commission des Finances comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 496 156,18 €

Recettes 768 439,49 €

Excédent de clôture : 272 282,68 €

Section d’Investissement

Dépenses 243 491,64 €

Recettes 200 974,42 €

Déficit de clôture : 42 517,22 €

Restes à Réaliser

16 528,15 €

12 457,98 €

Besoin de financement : 46 587,39 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une voix, le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** les comptes administratifs du budget principal de la commune pour l'exercice 2019, sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Jeanine PASCAULT.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 9 juin 2020



Le Maire,

Géry Wibaux
Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20200609-D2020_29_01-DE
Regu le 11/06/2020